



Compte rendu du Conseil Municipal de Montvendre Du 7 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal la commune de Montvendre, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Bruno SERVIAN, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 3 décembre 2015

Présents : CARAYON Martine-SAYN Pierre- -PHILIBERT Stéphane-CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent-DUMONT Séverine MOUNIER Eric- CHAPRE Séverine-SANCHEZ Pedro-BRET Rémi-MARTIN Pascale. QUAILLET Christel.

Représentés : Mme BRACHET Armelle (pouvoir à M. SERVIAN),
M. GELAIN Jérôme (pouvoir à Mme QUAILLET)

Excusés : Armelle BRACHET- Jérôme GELAIN.

Secrétaires de séance : PHILIBERT Stéphane et GELIBERT Marie-Danielle

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTVENDRE ET DEFINITION DES MODALITES ET DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire présente l'intérêt l'opportunité et même la nécessité pour la commune de Montvendre de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), jusqu'à présent la commune était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols.

Le conseil à l'unanimité décide de prescrire l'élaboration du P L U sur l'ensemble du territoire de la commune, approuve les objectifs suivants :

- Habitat/urbanisation
- Vie locale : tissu économique, équipements, transports et déplacements,
- Environnement, cadre de vie, développement durable.

De fixer les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales, l'Etat, les personnes publiques.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION DU P L U

Option 1 : Chaque commune élabore son document d'urbanisme individuellement.

Option 2 : les communes qui le souhaitent « s'associent » et constituent ensemble un groupement de commande pour l'élaboration de leurs documents communaux.

Le conseil à l'unanimité propose l'option 2 avec le niveau 1 parmi les 4 niveaux de mutualisation.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR VOIRIE

Dans le cadre de l'élargissement du chemin creux situé entre la route de La Baume-Cornillane et la route de Bel Air il est nécessaire d'acquérir du terrain pour effectuer son élargissement.

Le procès-verbal est en cours d'élaboration par Monsieur Frédéric REMY, géomètre.

Le prix d'achat est fixé à 1 € le m2 pour l'ensemble des parcelles. Délégation de signature est donnée au Maire.

INDEMNITE D'EVICION

Vu l'acquisition de terrain pour voirie, concernant l'élargissement du chemin creux, une indemnité de 0.50 € le m2 sera versée aux fermiers de ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire signale qu'il y a eu effraction à l'école primaire avec vol d'ordinateurs portables, appareil photo, téléphone, etc... une déclaration a été faite auprès de la gendarmerie et de l'assurance.
- Dans le cadre de l'aménagement du plan d'eau, Monsieur le Maire propose de contacter le propriétaire riverain afin d'acquérir sa parcelle afin de faciliter l'accès de cet ouvrage.
- Les Pépinières Roux proposent un projet avec les écoles ayant pour thème « plantons et cultivons ensemble des fruits et légumes ».
- Proposition de plantation de mûrier-platane près de la citerne à gaz au stade de Montvendre.
- Compte tenu du désistement des acheteurs de la maison « Rochas » Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a un nouvel acquéreur.
- Prochainement mise en place « voisins vigilants » à la demande de certains quartiers.

Le Maire

Bruno SERVIAN

